



Le guide de l'Info-tri

Simplifions le geste de tri !

Nouvelle version mise à jour : Mai 2019

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

00

Introduction
P.3

01

La charte
Info-tri France
P.8

02

La charte
Info-tri multi-pays
P.25

03

L'Info-tri
papiers graphiques
P.45

04

Informations
complémentaires
P.47

05

Éléments d'emballages
et consignes associées
P.51



Ce guide rassemble l'ensemble des données que vous avez besoin de connaître pour apposer l'Info-tri, répondre au besoin d'information des consommateurs, être en accord avec les nouvelles exigences de la réglementation et répondre aux évolutions du tri et du recyclage.

Il vous indique la marche à suivre si vous souhaitez développer un marquage on-pack qui s'inscrit dans l'univers de votre marque. Car notre objectif partagé est de rendre le tri des emballages le plus simple possible pour les consommateurs !



Ce document est un PDF interactif. Pour accéder aux contenus, cliquez sur ce signe lorsque vous le voyez.



85%

des consommateurs affirment que l'Info-tri donne envie de trier les emballages.

83%

des consommateurs estiment qu'il incite à faire davantage attention lorsque l'on trie les emballages.

82%

des consommateurs estiment que ce pictogramme montre que les marques sont soucieuses de l'environnement.

Source : post-test signalétique Info-Tri Point Vert, opinion way, janvier 2014.



Les consommateurs sont en attente d'outils simples et pratiques pour les aider à trier. L'emballage constitue ainsi le premier support sur lequel ils sont demandeurs d'information et notamment des consignes de tri complètes. Citeo a donc développé l'Info-tri, une solution proposée à tous ses clients depuis 2012.

L'Info-tri est :

- **prête-à-l'emploi** : elle s'adapte à différents emballages grâce à un principe qui se décline en différents formats, tailles et couleurs.
- **pré-testée** : dès sa création, puis en 2014 et 2015, avec des résultats confirmant sa pertinence.
- **harmonisée** : en 2018, plus de 40 milliards de packs sont porteurs d'une Info-tri, soit près d'un emballage sur deux.
- **éligible à bonus** : Citeo accorde un bonus de sensibilisation sur la contribution totale de l'Unité de Vente Consommateur dès lors qu'elle est présente sur l'emballage et qu'elle répond à tous les critères de la consigne complète.

L'Info-tri a évolué depuis sa création, elle a intégré vos différents besoins et les évolutions réglementaires.

Parmi les modifications apportées à la version initiale :

- développement d'une **version internationale** en 2014.
- **association du Triman** à la charte Info-tri en janvier 2015 suite au décret relatif à la signalétique commune des produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri.
- **harmonisation du Point Vert** en 2016 avec la charte développée par Pro-Europe : modification de couleurs, intégration du symbole ® et nouvel emplacement du Point Vert dans la composition.
- adaptation de l'Info-tri pour les **papiers graphiques** en 2018.



Est-il possible d'apposer une Info-tri sur votre emballage ?

Avant toute chose, posez-vous cette question :

Mon emballage fait-il l'objet d'un malus sur sa contribution Citeo?*

OUI



Vous ne pouvez pas apposer une Info-tri sur votre emballage.

Cliquez sur la flèche pour plus d'information.

NON



Cliquez sur la flèche pour passer à la prochaine étape.

*en cas de doute, consultez notre guide de la déclaration ou contactez-nous.

Votre emballage fait l'objet d'un malus, il ne peut pas porter d'Info-tri.

Malus et Info-tri sont incompatibles !

Citeo a créé l'Info-tri afin de répondre au besoin d'information des consommateurs avec un objectif partagé avec nos entreprises clientes : rendre le tri des emballages le plus simple possible pour les consommateurs.

Cependant, certains emballages, inclus dans les consignes de tri, **perturbent le process de recyclage ou ne disposent pas d'une filière de recyclage**. Ils sont alors soumis à un malus qui vient augmenter le montant de leur contribution financière annuelle au système de tri et de recyclage.

Dès lors qu'un emballage est soumis à un malus, il ne peut pas porter l'Info-tri développée par Citeo car cela irait à l'encontre de nos engagements pour simplifier le geste pour le consommateur tout en limitant les emballages perturbateurs ou sans filière mis sur le marché.



Votre emballage ne fait pas l'objet d'un malus il peut donc porter une Info-tri.

Dans quel cas de figure êtes-vous ?

L'emballage est
uniquement
destiné au marché
français



L'emballage
sera mis en marché
en France et dans
d'autres pays



La charte Info-tri France



01 La charte Info-tri France

Des évolutions pour plus de clarté

Citeo est membre de Pro-Europe (Packaging Recovery Organization Europe), l'organisation regroupant les 31 éco-organismes qui utilisent le Point Vert. Pro-Europe est dépositaire de la marque Point Vert dans le monde. Citeo est quant à elle dépositaire de la marque en France. Votre contrat avec Citeo inclut la licence, ce qui vous autorise à apposer le Point Vert sans coût supplémentaire sur tous vos emballages destinés au marché français.

Afin d'être en conformité avec la charte Point Vert développée par Pro-Europe, Citeo a développé en 2016 une nouvelle version de la charte Info-tri.

Les changements ont été les suivants: utilisation de la forme originelle du Point Vert avec ses couleurs Pantone 366 C et 343 C, intégration du symbole ® pour rappeler que la marque est déposée et sortie du Point Vert du bloc Info-tri pour lui assurer une meilleure visibilité.

J'utilise l'ancienne version de l'Info-tri: que dois-je faire?

Cette nouvelle charte de l'Info-tri est en vigueur depuis septembre 2016 pour les entreprises qui souhaitent apposer la consigne sur leurs emballages. Les entreprises dont les emballages portent déjà une Info-tri ancienne version peuvent la conserver. En revanche, en cas de renouvellement de leur packaging, elles devront adopter la nouvelle charte.

AVANT SEPTEMBRE 2016



AUJOUR'HUI



01 La charte Info-tri France

Principes de construction de l'Info-tri

Le Point Vert

Il est le symbole de votre contribution au tri et au recyclage. Connu et reconnu, le Point Vert est une caution qui garantit une information fiable.

Le Point Vert n'est plus obligatoire depuis janvier 2017.

L'ensemble des éléments composant l'emballage est détaillé.

C'est la garantie d'une information complète. Les matériaux sont nommés afin de faciliter la compréhension de la consigne.



PENSEZ AU TRI !
ENSEMBLE RÉDUISONS
L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
DES EMBALLAGES

NOM(S)
ÉLÉMENT(S)
+ MATÉRIAU



À JETER

NOM(S)
ÉLÉMENT(S)
+ MATÉRIAU



À RECYCLER

CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETTRI.FR

Une mention d'information

a été prévue pour répondre aux disparités locales dans les dispositifs de collecte.

Incitation

Cette interpellation est un élément qui initie la compréhension de l'Info-tri. Elle fonctionne comme un slogan qui servira de repère pour les consommateurs à la recherche d'informations sur le tri.

Mobilisation

Les consommateurs recherchent une dimension collective à leurs efforts individuels. En affichant cet objectif, vous vous inscrivez dans cette démarche.

La version compacte de l'Info-tri se limite au message d'incitation.

Les consommateurs peuvent s'approprier les consignes quel que soit leur dispositif de collecte

L'accent est mis sur la finalité du geste et non sur le contenant qui peut varier d'une commune à l'autre.



01 La charte Info-tri France

Une signalétique modulable

Nous vous proposons plusieurs configurations de l'Info-tri France, en fonction du nombre d'éléments qui composent votre emballage et de vos contraintes d'espace.

BLOC

Classique
Hauteur minimale
25 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRIFR

Compact
Hauteur minimale
18 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRIFR

HORIZONTAL

Classique
Hauteur minimale
14 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR

Compact
Hauteur minimale
10 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR

VERTICAL

Classique
Largeur minimale
14 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR

Compact
Largeur minimale
10 mm



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRIFR

Taille de l'Info-tri

L'Info-tri doit être lisible pour le consommateur. C'est pourquoi il existe une taille minimale pour chaque version afin que le consommateur n'ait pas trop de difficulté à comprendre la consigne.

Téléchargez les différents modèles d'Info-tri sur www.citeo.com/info-tri ou à partir de votre portail client.

01 La charte Info-tri France

Version couleur

COULEUR

LE POINT VERT



| | |
|--------|--------|
| C 88 % | C 18 % |
| M 43 % | M 0 % |
| J 76 % | J 47 % |
| N 40 % | N 0 % |

La flèche pointant vers la droite doit être impérativement plus foncée que celle pointant vers la gauche.

CARTOUCHES



| | | |
|--------|--------|--------|
| C 88 % | C 0 % | C 0 % |
| M 43 % | M 35 % | M 0 % |
| J 76 % | J 85 % | J 0 % |
| N 40 % | N 0 % | N 60 % |

LES PICTOGRAMMES



| | |
|---------|--------|
| C 0 % | C 0 % |
| M 50 % | M 0 % |
| J 100 % | J 0 % |
| N 0 % | N 30 % |

ZONE DE PROTECTION

Le "®" accompagnant le PointVert représente l'unité de référence pour le calcul de la zone de protection. La zone de protection entourant le bloc doit être égale ou supérieure à .



LES TYPOGRAPHIES

POUR LES CONSIGNES

Arial MT Black

ABCDEFGHIJKLMNO
PQRSTUVWXYZ

POUR LA MENTION D'INFORMATION

Arial MT Medium 70 %

ABCDEFGHIJKLMNO
PQRSTUVWXYZ



01 La charte Info-tri France

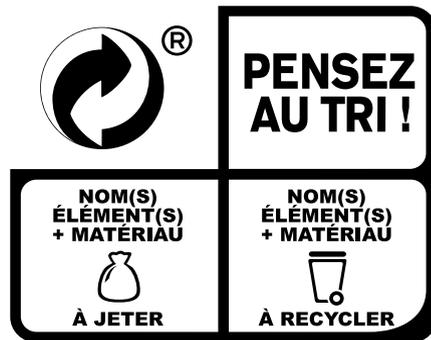
Version monochrome

Gestion des couleurs en monochrome

Si les contraintes techniques imposent un nombre de couleurs limité, il est recommandé d'utiliser la version monochrome. La version monochrome peut être réalisée avec la couleur de votre choix.

VERSION MONOCHROME POSITIVE

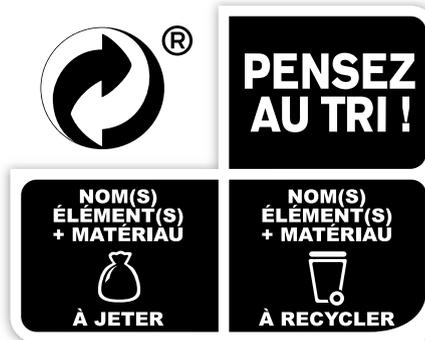
Ex. Noir



CONSIGNE POUVANT
VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR

VERSION MONOCHROME NÉGATIF

Ex. Noir



CONSIGNE POUVANT
VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Mon emballage est trop petit,
je ne peux pas respecter les
dimensions minimales de l'Info-tri.
Que puis-je faire ?

Lorsque la surface de communication sur l'emballage est très réduite, il est possible d'apposer une Info-tri **monochrome ultra compacte**.

Dans ce cas, les dimensions minimales sont les suivantes :

- Info-tri bloc : largeur minimale de 10,5 mm
- Info-tri horizontale : hauteur minimale de 5,5 mm
- Info-tri verticale : largeur minimale de 7 mm

Il est possible d'écrire le texte en minuscule si cela facilite la lecture pour le consommateur.



01 La charte Info-tri France

L'association du Triman à l'Info-tri



L'engagement 255 du Grenelle Environnement demande « d'harmoniser au niveau national la signalétique et les consignes de tri par exemple au moment du renouvellement de chaque marché, afin de permettre des campagnes d'information nationales et promouvoir une information lisible sur les étiquetages ».

Les modalités de cette harmonisation pour les produits sont précisées dans l'article L. 541-10-5 du Code de l'environnement (...): « (...) tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs mis sur le marché à compter du 1^{er} janvier 2015 fait l'objet d'une signalétique commune informant le consommateur que ce produit relève d'une consigne de tri. »*



Depuis janvier 2019, pour les emballages ayant une filière de recyclage, la consigne de tri doit être associée au Triman pour bénéficier du bonus sur la contribution Citeo. C'est pourquoi toutes les versions de l'Info-tri que nous vous proposons plus loin dans ce document intègrent le Triman à chaque fois que nécessaire.



Bon à savoir : il existe une exception pour les emballages en verre. Selon le code de l'environnement, les entreprises n'ont pas obligation d'apposer le Triman sur leurs emballages en verre. Dans ce cas particulier, l'absence du Triman ne remet pas en cause l'obtention du bonus.

* Signalétique commune de tri TRIMAN - Guide d'utilisation - Actualisation, décembre 2015

SUGGESTIONS DE COMPOSITION

Format bloc



Format vertical



Format horizontal



01 La charte Info-tri France

L'association du Triman à l'Info-tri

Quand dois-je apposer le Triman sur mon emballage ?

Au moins un élément de l'emballage est-il à recycler ?

NON



Vous ne pouvez pas apposer de Triman
sur les emballages dont aucun élément n'a de filière de recyclage.

OUI



Vous devez apposer le Triman
si au moins un des éléments de l'emballage a une filière de recyclage

Le Triman peut être dématérialisé, mais dès 2019, il devra être associé à votre Info-tri pour bénéficier du bonus sur votre contribution à Citeo.

Bon à savoir : il existe une exception pour les emballages en verre. Selon le code de l'environnement, les entreprises n'ont pas obligation d'apposer le Triman sur leurs emballages en verre. Dans ce cas particulier, l'absence du Triman ne remet pas en cause l'obtention du bonus.

01 La charte Info-tri France

Construire la consigne de tri des emballages

Est considéré comme « élément » tout composant de l'emballage qui peut être séparé du produit lors de sa consommation ou de son utilisation. Tous les éléments doivent être mentionnés dans la consigne.

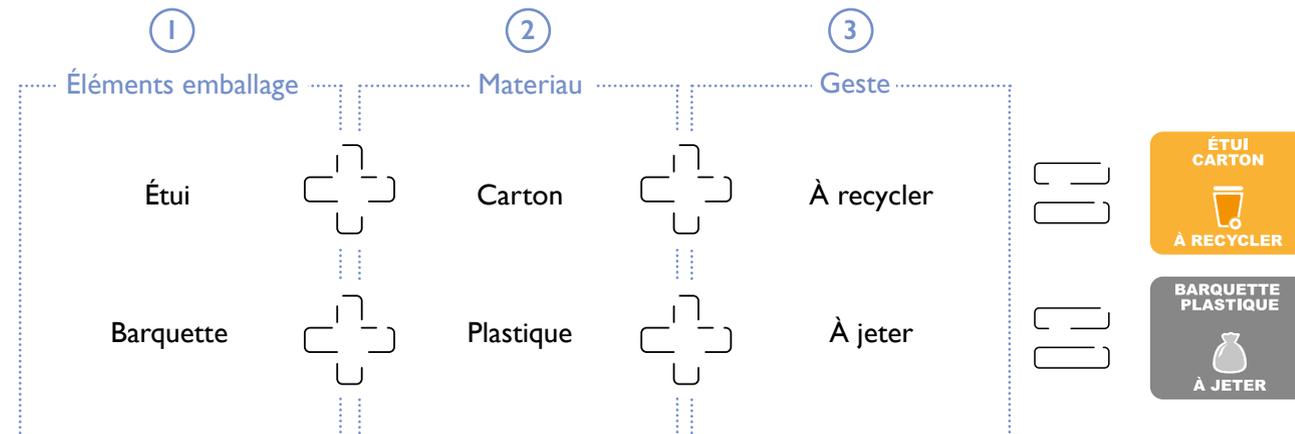
La consigne doit mentionner

① chaque élément de l'emballage.

Et pour chaque élément :

② le matériau dont il est constitué

③ la finalité du geste.



Périmètre de l'Info-tri

Les consignes de tri données dans l'Info-tri ne concernent que les emballages, pas les produits qu'ils contiennent.



Info-tri FRANCE : dérogation au-delà de trois éléments d'emballage par case

Si tous les éléments sont composés du même matériau, regrouper les dénominations (1) sous le terme générique « ÉLÉMENTS ». Exemple: « ÉLÉMENTS PLASTIQUES – À JETER »

Si les éléments sont de matériaux différents, les regrouper sous le terme générique « AUTRES ÉLÉMENTS » sans préciser le matériau. Exemple: « AUTRES ÉLÉMENTS – À JETER »



Consultez le tableau des éléments d'emballage pour composer votre consigne de tri

01 La charte Info-tri France

Le cas des emballages multi-matériaux

L'emballage* multi-matériaux est un emballage unique composé de plusieurs matériaux différents. La consigne de tri va dépendre de la présence ou non d'un matériau dominant dans la composition de l'emballage.

Si l'un des matériaux représente plus de 50 % du poids de l'emballage :
ce matériau est dominant et il définit donc la consigne à donner.

EXEMPLE :
Sachet composé à 70 % de papier et 30 % de plastique



Si aucun des matériaux ne représente au moins 50% du poids de l'emballage :

il n'y a pas de matériau dominant. Cet emballage ne dispose pas de filière de recyclage et ne pourra donc pas être recyclé. On ne précise pas de matériau dans la consigne.

EXEMPLE :
Sachet composé à 40 % de papier, 30 % d'aluminium et 30 % de plastique



À ne pas confondre avec un emballage composé de plusieurs éléments mono-matériau, pour lequel la consigne sera donnée pour chaque élément (par ex : le paquet de gâteaux composé d'un étui en carton à recycler et d'une barquette en plastique à jeter).

Le plastique, qu'il soit composé d'une ou de plusieurs résines, est considéré comme un seul et même matériau. De ce fait, un emballage en plastique composé de différentes résines sera considéré comme un emballage mono-matériau.



Consultez le tableau des éléments d'emballage pour composer votre consigne de tri

* ou élément d'emballage



01 La charte Info-tri France

La construction de l'Info-tri

Vous trouverez dans les prochaines pages toutes les déclinaisons de l'Info-tri pour le marquage de vos emballages destinés au marché Français.

Pour chaque déclinaison, le texte NOM(S) ÉLÉMENT(S) + MATÉRIAU présenté en exemple est à personnaliser en fonction de l'emballage à marquer. Pour consulter la liste des éléments, des matériaux et les consignes de tri associées, voir page [51](#).

Vous pouvez télécharger les modèles d'Info-tri [ici](#).



01 La charte Info-tri France L'Info-tri avec Point Vert - Format Bloc

La charte Info-tri France

STANDARD

COMPACT

CMJN



ÉCO ENCRAGE



MONOCHROME POSITIF



MONOCHROME NÉGATIF



Pour consulter la liste des éléments et des matériaux et les consignes de tri associées, voir page 51 de ce guide.



01 La charte Info-tri France L'Info-tri sans Point Vert - Format Bloc

La charte Info-tri France

STANDARD

COMPACT

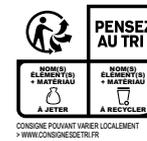
CMJN



ÉCO ENCRAGE



MONOCHROME
POSITIF



MONOCHROME
NÉGATIF



Pour consulter la liste des éléments et des matériaux et les consignes de tri associées, voir page 51 de ce guide.



01 La charte Info-tri France

L'Info-tri avec Point Vert - Format Horizontal

STANDARD

COMPACT

STANDARD

COMPACT

CMJN



MONOCHROME POSITIF



MONOCHROME NÉGATIF



ÉCO ENCRAGE

01 La charte Info-tri France L'Info-tri sans Point Vert - Format Horizontal

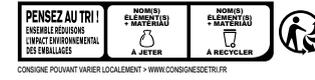
STANDARD

COMPACT

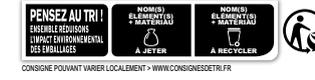
STANDARD

COMPACT

CMJN



ÉCO ENCRAGE



MONOCHROME POSITIF

MONOCHROME NÉGATIF

01 La charte Info-tri France L'Info-tri avec Point Vert - Format Vertical

STANDARD

COMPACT

STANDARD

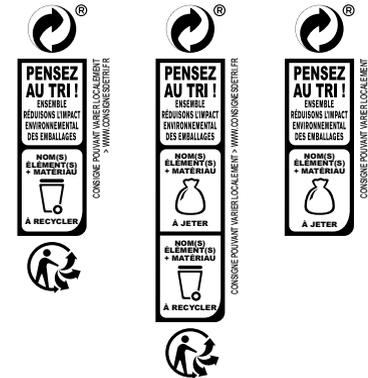
COMPACT

CMJN



ÉCO ENCRAGE

MONOCHROME POSITIF



MONOCHROME NÉGATIF



01 La charte Info-tri France L'Info-tri sans Point Vert - Format Vertical

STANDARD

COMPACT

STANDARD

COMPACT

CMJN



ÉCO ENCRAGE



MONOCHROME POSITIF



MONOCHROME NÉGATIF



La charte Info-tri multi-pays

02



02 La charte Info-tri multi-pays

Principes de construction de l'Info-tri

Pour les produits vendus en France et dans des pays tiers, et dont les packagings sont multilingues, l'Info-tri a évolué pour ne nécessiter aucune traduction.

Le Point Vert:

C'est le symbole de votre contribution au dispositif de tri et de recyclage. La licence du Point Vert conférée dans les conditions générales d'utilisation ne vaut que pour la France. Par conséquent, vous devez vérifier, pour chaque pays où vous expédiez ou exportez vos produits, si l'utilisation du Point Vert est soumise à l'autorisation d'une entité titulaire de droits sur le Point Vert. Si c'est le cas, vous devez vous conformer aux conditions d'utilisation du Point Vert pour chaque marché concerné.

Et toujours...

- **Une information complète:** l'ensemble des éléments composant l'emballage sont détaillés
- **Une appropriation facilitée** quel que soit le dispositif de collecte: l'accent est mis sur la finalité du geste et non sur le contenant qui peut varier d'une commune à l'autre.



En France, la présence du Point Vert sur les emballages n'est plus obligatoire depuis janvier 2017. Cependant, en 2019, il reste obligatoire dans 3 pays : la république de Chypre, l'Espagne et la Grèce. Pour connaître les conditions d'utilisation du Point Vert dans les autres pays membres de Pro-Europe: www.pro-e.org (rubrique « Members »).

Les pictogrammes

remplacent le texte pour faciliter la compréhension (quel que soit le pays)



F FRANCE ONLY

Une mention d'information

indique le dispositif concerné et évite les potentielles erreurs de tri dans les autres pays.



02 La charte Info-tri multi-pays

Une signalétique modulable

Nous vous proposons plusieurs configurations de l'Info-tri multi-pays, en fonction du nombre d'éléments qui composent votre emballage et de vos contraintes d'espace.

BLOC

Hauteur minimale
25 mm



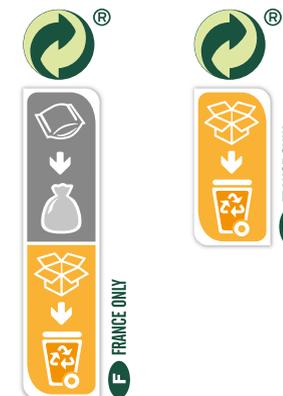
HORIZONTAL

Hauteur minimale
14 mm



VERTICAL

Largeur minimale
14 mm



Taille de l'Info-tri

L'Info-tri doit être lisible pour le consommateur. C'est pourquoi il existe une taille minimale pour chaque version afin que le consommateur n'ait pas trop de difficulté à comprendre la consigne.

Téléchargez les différents modèles d'Info-tri et les silhouettes d'emballages sur www.citeo.com/info-tri ou à partir de votre portail client.

02 La charte Info-tri multi-pays

Version couleur

Couleur

LE POINT VERT



C 88 %
M 43 %
J 76 %
N 40 %



C 18 %
M 0 %
J 47 %
N 0 %



La flèche pointant vers la droite doit être impérativement plus foncée que celle pointant vers la gauche.

CARTOUCHES



C 88 %
M 43 %
J 76 %
N 40 %



C 0 %
M 35 %
J 85 %
N 0 %



C 0 %
M 0 %
J 0 %
N 60 %

LES PICTOGRAMMES



C 0 %
M 50 %
J 100 %
N 0 %



C 0 %
M 0 %
J 0 %
N 30 %

Zone de protection

Le "®" accompagnant le PointVert représente l'unité de référence pour le calcul de la zone de protection. La zone de protection entourant le bloc, doit être égale ou supérieure à .



02 La charte Info-tri multi-pays

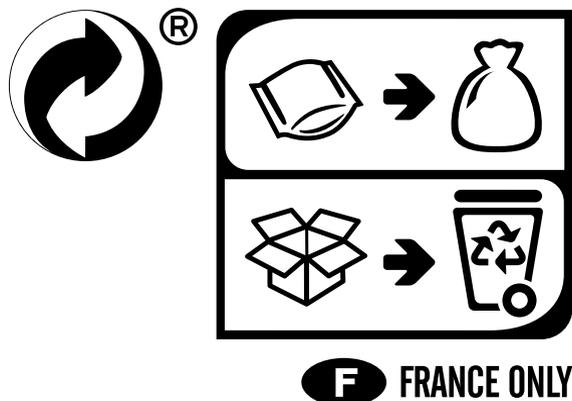
Version monochrome

Gestion des couleurs en monochrome

Si les contraintes techniques imposent un nombre de couleurs limité, il est recommandé d'utiliser la version monochrome. La version monochrome peut être réalisée avec la couleur de votre choix.

VERSION MONOCHROME POSITIVE

Ex. Noir



VERSION MONOCHROME NÉGATIF

Ex. Noir



Mon emballage est trop petit,
je ne peux respecter les dimensions
minimales de l'Info-tri.
Que puis-je faire ?

Lorsque la surface de communication sur
l'emballage est très réduite, il est possible
d'apposer **une Info-tri monochrome ultra
compacte**.

Dans ce cas, les dimensions minimales
sont les suivantes :

- Info-tri bloc : largeur minimale de 10,5mm
- Info-tri horizontale : hauteur minimale de 5,5 mm
- Info-tri verticale : largeur minimale de 7 mm

02 La charte Info-tri multi-pays

L'association du Triman à l'Info-tri



L'engagement 255 du Grenelle Environnement demande «d'harmoniser au niveau national la signalétique et les consignes de tri par exemple au moment du renouvellement de chaque marché, afin de permettre des campagnes d'information nationales et promouvoir une information lisible sur les étiquetages».

Les modalités de cette harmonisation pour les produits sont précisées dans l'article L. 541-10-5 du Code de l'environnement (...): «(...) tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs mis sur le marché à compter du 1^{er} janvier 2015 fait l'objet d'une signalétique commune informant le consommateur que ce produit relève d'une consigne de tri.».*

Depuis janvier 2019, pour les emballages ayant une filière de recyclage, la consigne de tri doit être associée au Triman pour bénéficier du bonus sur la contribution Citeo. C'est pourquoi toutes les versions de l'Info-tri que nous vous proposons plus loin dans ce document intègrent le Triman à chaque fois que nécessaire.

Bon à savoir : il existe une exception pour les emballages en verre. Selon le code de l'environnement, les entreprises n'ont pas obligation d'apposer le Triman sur leurs emballages en verre. Dans ce cas particulier, l'absence du Triman ne remet pas en cause l'obtention du bonus.

* Signalétique commune de tri TRIMAN - Guide d'utilisation - Actualisation, décembre 2015

SUGGESTIONS DE COMPOSITION

Format bloc



Format vertical



Format horizontal



02 La charte Info-tri multi-pays

L'association du Triman à l'Info-tri

Quand dois-je apposer le triman sur mon emballage ?

Au moins un élément de l'emballage est-il à recycler ?

NON



Vous ne pouvez pas apposer de Triman
sur les emballages dont aucun élément n'a de filière de recyclage.

OUI



Vous devez apposer le Triman
si au moins un des éléments de l'emballage a une filière de recyclage

Le Triman peut être dématérialisé, mais dès 2019, il devra être associé à votre Info-tri pour bénéficier du bonus sur votre contribution à Citeo.

Bon à savoir : il existe une exception pour les emballages en verre. Selon le code de l'environnement, les entreprises n'ont pas obligation d'apposer le Triman sur leurs emballages en verre. Dans ce cas particulier, l'absence du Triman ne remet pas en cause l'obtention du bonus.

02 La charte Info-tri multi-pays

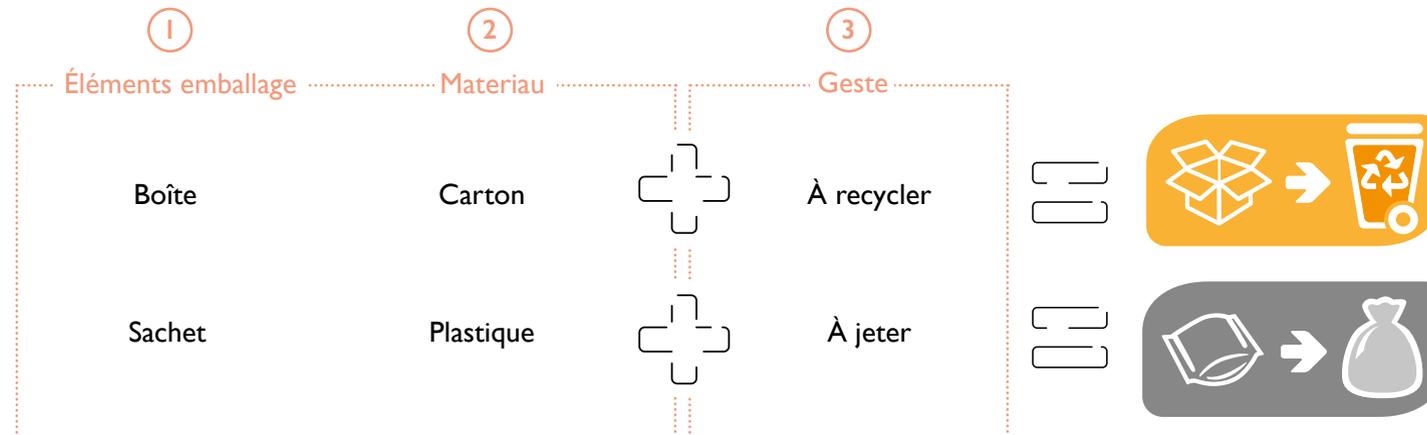
Construire la consigne de tri des emballages

Est considéré comme « élément » tout composant de l'emballage qui peut être séparé du produit lors de sa consommation ou de son utilisation. Tous les éléments doivent apparaître dans la consigne.

La consigne doit mentionner

① ② chaque élément de l'emballage, représenté par sa silhouette.

③ et pour chaque élément : la finalité du geste.



Périmètre de l'Info-tri

Les consignes de tri données dans l'Info-tri ne concernent que les emballages, pas les produits qu'ils contiennent.



Consultez le tableau des éléments et des silhouettes d'emballage pour composer votre consigne de tri

02 La charte Info-tri multi-pays

Le cas des emballages multi-matériaux

L'emballage* multi-matériaux est un emballage unique composé de plusieurs matériaux différents. La consigne de tri va dépendre de la présence ou non d'un matériau dominant dans la composition de l'emballage.

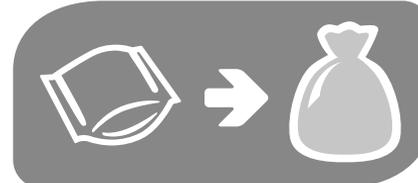
Si l'un des matériaux représente plus de 50 % du poids de l'emballage : ce matériau est dominant et il définit donc la consigne à donner.

EXEMPLE :
Sachet composé à 70 % de papier et 30 % de plastique



Si aucun des matériaux de l'emballage ne représente au moins 50% du poids : il n'y a pas de matériau dominant. Cet emballage ne dispose pas de filière de recyclage et ne pourra donc pas être recyclé.

EXEMPLE :
Sachet composé à 40 % de papier, 30 % d'aluminium et 30 % de plastique



À ne pas confondre avec un emballage composé de plusieurs éléments mono-matériau, pour lequel la consigne sera donnée pour chaque élément (par ex : le paquet de gâteaux composé d'un étui en carton à recycler et d'une barquette en plastique à jeter).

Le plastique, qu'il soit composé d'une ou de plusieurs résines, est considéré comme un seul et même matériau. De ce fait, un emballage en plastique composé de différentes résines sera considéré comme un emballage mono-matériau.



Consultez le tableau des éléments et des silhouettes d'emballage pour composer votre consigne de tri

* ou élément d'emballage



02 La charte Info-tri multi-pays

La construction de l'Info-tri

Vous trouverez dans les prochaines pages toutes les déclinaisons de l'Info-tri pour le marquage de vos emballages destinés au marché Français.

Vous trouverez dans les prochaines pages toutes les déclinaisons de l'Info-tri multi-pays pour le marquage de vos emballages mis en marché en France et dans d'autres pays.

Pour chaque déclinaison, les silhouettes représentant chaque élément d'emballage présentées en exemple sont à personnaliser en fonction de l'emballage à marquer. Pour consulter la liste des silhouettes et les consignes de tri associées, voir page [51](#).

Vous pouvez télécharger les silhouettes et modèles d'Info-tri [ici](#).



02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri avec Point Vert - Format Bloc

À RECYCLER

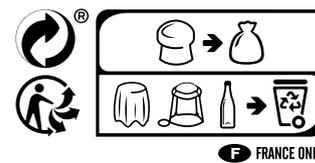
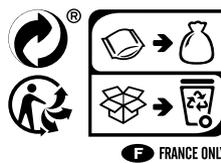
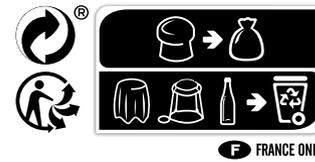
À JETER ET À RECYCLER

À JETER

CMJN



ÉCO ENCRAVE

MONOCHROME
POSITIFMONOCHROME
NÉGATIF

02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri sans Point Vert - Format Bloc

À RECYCLER

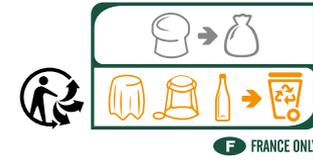
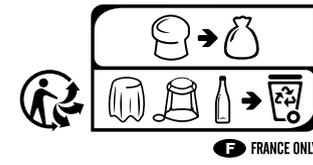
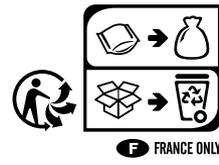
À JETER ET À RECYCLER

À JETER

CMJN



ÉCO ENCRAVE

MONOCHROME
POSITIFMONOCHROME
NÉGATIF

02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri avec Point Vert - Format Horizontal

À RECYCLER

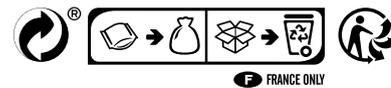
À JETER ET À RECYCLER

À JETER

CMJN



ÉCO ENCRAVE

MONOCHROME
POSITIFMONOCHROME
NÉGATIF

02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri sans Point Vert - Format Horizontal

À RECYCLER

À JETER ET À RECYCLER

À JETER

CMJN



ÉCO ENCRAGE

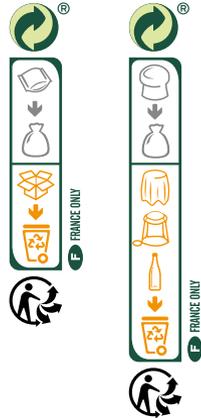
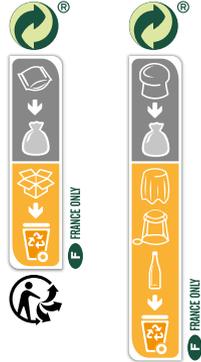
MONOCHROME
POSITIFMONOCHROME
NÉGATIF

02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri avec Point Vert - Format Vertical

CMJN

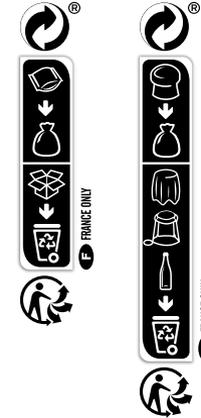
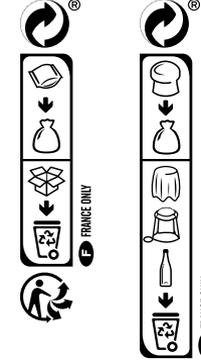
À RECYCLER

À JETER ET
À RECYCLER

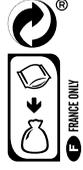
À JETER



À RECYCLER

MONOCHROME
POSITIFMONOCHROME
NÉGATIFÀ JETER ET
À RECYCLER

À JETER



02 La charte Info-tri multi-pays

L'Info-tri sans Point Vert - Format Vertical

À RECYCLER

À JETER ET
À RECYCLER

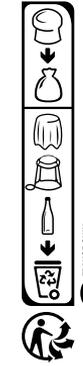
À JETER

À RECYCLER

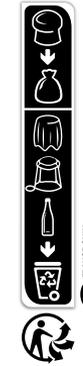
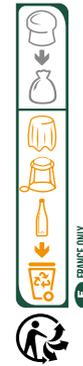
À JETER ET
À RECYCLER

À JETER

CMJN



ÉCO ENCRAGE



MONOCHROME
POSITIF

MONOCHROME
NÉGATIF

02 La charte Info-tri multi-pays

Liste des silhouettes disponibles



Aérosol



Aérosol 2



Ailettes



Ampoule



Applicateur-plastique



Applicateur-plastique 2



Bac-plastique



Bac-plastique 2



Bag in box complet



Bag in box poche plastique



Bag in box carton



Bandelette papier



Bandelette métal



Bandelette plastique



Bandelette autres



Barquette métal



Barquette papier



Bâtonnet



Bidon Cubitainer plastique



Bidon Cubitainer métal



Bidon Cubitainer métal 2



Blister coque 1



Blister coque 2



Blister coque 3



Blister coque avec chevalet 1



Blister coque avec chevalet 2



Bobine rouleau 1



Bobine rouleau 2



Bocal verre



Boîte boîtier 1



Boîte boîtier 2



Boîte boîtier 3



Boîte boîtier 4



Boîte boîtier 5



Boîte boîtier 6



Boîte boîtier 7



Boîte boîtier 8



Boîte boîtier 9



Bol coupe coupelle 1



Bol coupe coupelle 2



02 La charte Info-tri multi-pays

Liste des silhouettes disponibles



Bonbonne plastique



Bonbonne verre



Bouchon 1



Bouchon 2



Bouchon 3



Bouteille 1



Bouteille 2



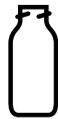
Bouteille 3



Bouteille 4



Bouteille 5



Bouteille 6



Bouteille 7



Bouteille 8



Bouteille 9



Brique 1



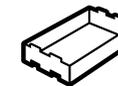
Brique 2



Brique 3



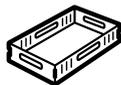
Canette



Cageot cagette carton



Cageot cagette autres 1



Cageot cagette autres 2



Caisse carton



Caisse métal



Caisse papier



Caisse autre



Cale coin cornière 1



Cale coin cornière 2



Capsule métal



Capsule autre



Cartouche



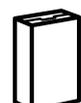
Cavalier étui fourreau 1



Cavalier étui fourreau 2



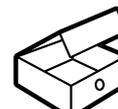
Cavalier étui fourreau 3



Cavalier étui fourreau 4



Cintre



Coffre coffret



Coiffe collerette



Muselet & plaque



Collier plastique



Couvercle 1



02 La charte Info-tri multi-pays

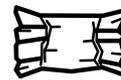
Liste des silhouettes disponibles



Couvercle 2



Couvercle 3

Dose individuelle
papierDose individuelle
autre

Enveloppage



Enveloppe papier



Enveloppe carton



Etiquette



Feuille emballage 1



Feuille emballage 2



Feuille emballage 3



Feuille emballage 4



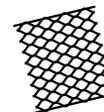
Ficelle ruban bande 1



Ficelle ruban bande 2



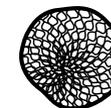
Ficelle ruban bande 3



Filet métal



Filet autre 1



Filet autre 2



Film film à bulle



Flacon & son bouchon 1



Flacon & son bouchon 2



Flacon & son bouchon 3



Flacon & son bouchon 4



Flacon & son bouchon 5



Flacon & son bouchon 6

Flacon pompe pistolet
spray 1Flacon pompe pistolet
spray 2

Flacon bille roll



Gobelet 1



Gobelet 2



Gourde plastique 1



Gourde plastique 2



Gourde plastique 3



Housse



Lien 1



Lien 2



Malette



Moule carton



Moule métal



Moule autre

02 La charte Info-tri multi-pays

Liste des silhouettes disponibles



Opercule



Panier osier



Panier plastique

Plat plateau barquette
blister 1Plat plateau barquette
blister 2

Pot 1



Pot 2



Pot 3



Pot 4



Pot 5



Présentoir socle 1



Présentoir socle 2



Sac sachet poche 1



Sac sachet poche 2



Sac sachet poche 3



Sac sachet poche 4



Sac sachet poche 5



Sac sachet poche 6



Sac sachet poche 7



Sac sachet poche 8



Sac sachet poche 9



Sac sachet poche 10



Sac sachet poche 11



Sac sachet poche 12



Seau plastique



Seau métal



Stick 1



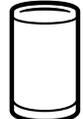
Stick 2



Terrine avec couvercle



Terrine

Tonneau tonnelet
plastiqueTonneau tonnelet
carton

Tube 1



Tube 2



Seringue



Boîte boîtier 10



Jeter



Recycler



Flèche



L'Info-tri papiers graphiques

03



03 L'Info-tri papiers graphiques

Jusqu'en 2016, la boucle papiers était un marquage obligatoire, symbole de la contribution au tri et au recyclage des papiers. Depuis 2017, ce marquage n'existe plus. Le Triman, en vigueur depuis janvier 2015, demeure quant à lui obligatoire pour indiquer aux consommateurs que tous les papiers sont recyclables.

Si vous diffusez également des papiers graphiques (courriers, catalogues, etc.), Citeo vous propose une Info-tri spécifique. Elle se présente sous la forme d'un texte à apposer à côté du Triman : **« Tous les papiers se trient et se recyclent »**.

Le texte peut se présenter sur une ou deux lignes, encadré d'un liseré ou non et la typographie est libre.

Il est possible d'apposer le Triman sur l'emballage du produit (ramette de feuilles de papier par exemple), sur la notice ou sur tout autre support y compris dématérialisé.

SUGGESTIONS DE COMPOSITION



Tous les papiers se trient et se recyclent



Tous les papiers se trient et se recyclent



Tous les papiers se trient et se recyclent



La présence du Triman sur les papiers graphiques, accompagné ou non de l'Info-tri, ouvre droit à un bonus sur votre contribution.



Informations complémentaires

04



04 Informations complémentaires

Questions et réponses

Quelle consigne pour les boîtes et pots en PEHD ou PP* ?

Depuis 2015, certaines boîtes et pots en PEHD ou PP se recyclent. Si votre emballage est **une boîte (ou un pot) en PEHD ou PP ayant contenu des denrées ou des produits secs**, la consigne de tri à apposer est « boîte (ou pot) en plastique à recycler ».

Quelques exemples d'emballages en PEHD ou PP concernés :

- boîtes de cacao en poudre, de sucre ou de sucrettes,
- boîtes de lessive en doses,
- boîtes de pastilles, de bonbons ou de chewing-gum,
- boîtes de gélules, etc.

Quelques exemples d'emballages en PEHD ou PP non concernés (car leur contenu n'est pas sec) :

- pots ou bacs de glace,
- pots de rillettes ou de pâté,
- pots de crème, de faisselle ou de fromage blanc, etc.

Quelle consigne pour les emballages compostables ?

Certains emballages ou éléments d'emballage sont aujourd'hui compostables. Cependant, tous les Français ne disposent pas d'un composteur individuel ou collectif ou d'un service de collecte des bio-déchets. Pour donner une consigne juste pour le plus grand nombre, la consigne à apposer est la suivante :

« NOM EMBALLAGE OU ÉLÉMENT D'EMBALLAGE »

▼
À COMPOSTER OU À JETER



* PEHD : polyéthylène haute densité / PP : polypropylène

J'ai des contraintes de packaging particulières. Puis-je créer mon Info-tri personnalisée ?

Oui, cela est possible, à condition de respecter les règles suivantes :

- donner une consigne complète au consommateur. Il faut donc préciser, pour chaque élément d'emballage, le matériau et la finalité du geste.
- respecter les tailles minimales telles que présentées P11 (Info-tri France) et P20 (Info-tri multi-pays) de ce document.
- Faire valider votre consigne personnalisée à Citeo

Pour compléter l'information donnée au consommateur, nous vous conseillons d'ajouter la mention complémentaire :
« [consigne pouvant varier localement](http://www.consignesdetri.fr) »
www.consignesdetri.fr »



04 Informations complémentaires

Quelles sont les conséquences de l'extension des consignes de tri sur l'Info-tri?

En 2018, 15 millions de Français dans 185 collectivités locales peuvent trier tous les emballages en plastique sans exception. Cette extension des consignes de tri est progressive car elle implique de moderniser les centres de tri et de trouver des débouchés pour la matière recyclée.

On estime qu'en 2022, 100 % des Français pourront trier tous les emballages mais à ce stade de développement du projet, seuls 25 % des Français sont concernés par ces nouvelles consignes.

Or, notre objectif est de ne pas perturber le bon geste et d'éviter les erreurs de tri sur la majorité du territoire, ce qui nuirait au fonctionnement du dispositif de recyclage.

C'est pourquoi, à date, les consignes restent les mêmes : les bouteilles et flacons* sont « à recycler » et les autres emballages en plastique sont « à jeter ».

Pour donner la meilleure information possible, nous avons intégré une mention d'information à l'Info-tri qui oriente vers le site web **www.consignesdetri.fr**.

Sur ce site, ils peuvent obtenir la bonne consigne de tri en fonction du lieu où ils se trouvent.

Les consommateurs peuvent également retrouver ce service gratuit sur l'appli **Guide du Tri** que nous avons également développée.

Si cette mention n'est pas suffisante pour certaines entreprises, elles peuvent la remplacer sur leurs emballages en plastique par l'une des mentions suivantes :

- « *Le recyclage du plastique progresse. Certaines communes trient déjà cet emballage en plastique. Pour vérifier : www.consignesdetri.fr* ».

- « *Le recyclage des emballages en plastique progresse. Dans certaines communes, votre [nom emballage] peut être déposé dans le bac de tri. Vérifiez si c'est le cas chez vous sur www.consignesdetri.fr* ».

Attention ! Cette mention doit être complémentaire à l'Info-tri, elle ne remplace pas la consigne donnée pour chacun des éléments.

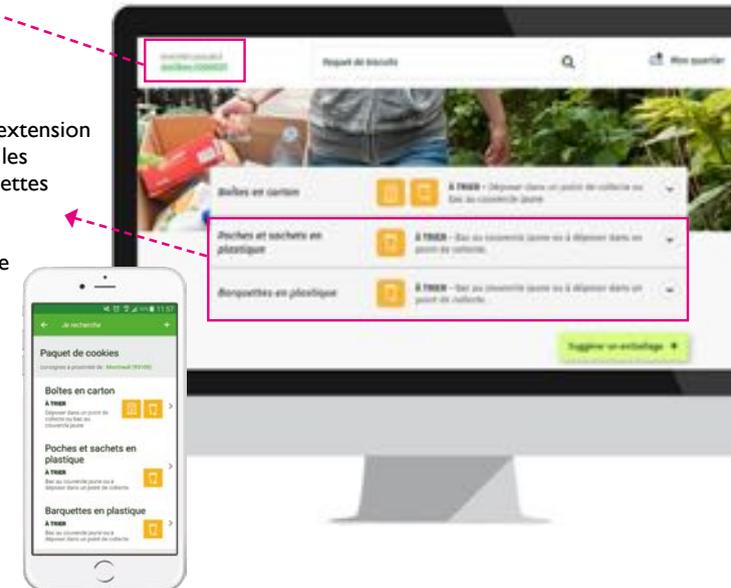


LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE PROGRESSE. CERTAINES COMMUNES TRIENT DÉJÀ CES EMBALLAGES EN PLASTIQUE. POUR VÉRIFIER : WWW.CONSIGNESDETRI.FR

SITE WEB WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Localisation :
Antibes 06600
Ville en Extension
de consignes de tri

Dans cette ville en extension de consignes de tri, les sachets et les barquettes en plastique sont à trier, alors que la consigne nationale est de les jeter.



APPLI GUIDE DU TRI

*et boîtes ou pots en PEHD ou PP ayant contenu des denrées ou des produits secs (voir page précédente)

04 Informations complémentaires

Les interdits

Il est interdit de changer les placements des textes



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR



En quadri il est interdit de changer les couleurs définies dans la charte graphique



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR



Il est interdit de changer la police de caractère



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR



Il est interdit de déformer les blocs en largeur ou en hauteur



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR



Éléments d'emballages et consignes associées

05



05 Éléments d'emballages et consignes associées

Vous pouvez utiliser la fonction « rechercher » du menu « édition » pour trouver votre élément.



Dénominations et silhouettes d'emballage

Seules les dénominations et les silhouettes d'emballage proposées dans ce guide peuvent être utilisées. Aucun élément nouveau ne peut être ajouté sans validation préalable de Citeo.

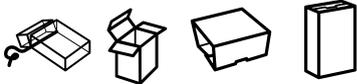
Rappel : si votre emballage fait l'objet d'un malus, il ne peut pas porter d'Info-tri

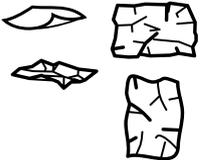
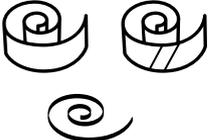
| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---|--|
| Aérosol (et son bouchon/capuchon) | métal plastique | À recycler À recycler | Si bouchon ou capuchon sur aérosol. | |
| Ailettes | papier plastique | À recycler À jeter | | |
| Ampoule | verre | À recycler | Concerne l'emballage (par ex: ampoule de liquide), pas l'ampoule d'éclairage. | |
| Applicateur | carton plastique | À recycler À jeter | | |
| Bac | carton métal autres | À recycler À recycler À jeter | Par exemple: bac de glace | |
| Bag In Box (BIB) | | | Si éléments séparables : boîte carton à recycler, poche plastique à jeter Si éléments non séparables : boîte carton et poche plastique à jeter | |
| Baguette | plastique bois | À jeter À jeter | | |



| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|--|---|--|---|--|
| Bandelette | papier métal carton autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | CAS PARTICULIER : bandelette imbibée (ex : entourant du fromage frais) > «Bandelette papier - À jeter» | |
| Barquette | carton métal autres | À recycler À recycler À jeter | CAS PARTICULIER : barquette susceptible de contenir des restes (ex : plats préparés) > préciser «Barquette carton (ou métal) vidée – À recycler» | |
| Bâtonnet | carton métal autres | À recycler À recycler À jeter | Par exemple : bâtonnet de glace en bois | |
| Bidon, Cubitainer | plastique métal | À recycler À recycler | | |
| Blister, coque | plastique carton métal | À jeter À recycler À recycler | Par exemple : emballage de bougie chauffe-plat | |
| Blister, coque avec chevalet carton | | *Si éléments facilement séparables : coque plastique à jeter / chevalet carton à recycler *Si éléments pas facilement séparables : coque plastique et chevalet carton à jeter | | |
| Bobine, rouleau, mandrin | métal papier carton autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | | |
| Bocal | verre | À recycler | | |
| Boîte, boîtier | carton métal verre plastique, autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | Par exemple : écrin, salière CAS PARTICULIER : Boîte PP ou PE ayant contenu des denrées ou des produits secs > consigne : «boîte et couvercle plastique à recycler» | |

| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|--|---------------------------------------|---|---|--|
| Bol, coupe, coupelle | carton métal verre plastique | À recycler À recycler À recycler À jeter | | |
| Bonbonne | plastique métal verre | À recycler À recycler À recycler | | |
| Bouchon | tous matériaux | | Se référer à l'emballage principal pour connaître la consigne | |
| Bouteille (et son bouchon) | plastique métal verre | À recycler À recycler * Si bouchon vissable: « Bouteille verre et son bouchon à recycler » * Si bouchon débouchable: « Bouteille verre à recycler / Bouchon liège ou plastique à jeter » | Si bouchon sur la bouteille | |
| Brique (et son bouchon) | carton | À recycler | Si bouchon sur la brique | |
| Canette | métal | À recycler | | |
| Cageot, cagette | carton autres | À recycler À jeter | | |
| Caisse, caissette | carton métal autres papier | À recycler À recycler À jeter À recycler | * Si l'emballage peut contenir des restes d'aliment, consigne = « À jeter » * Si l'emballage peut être bien vidé, consigne = « Caissette papier vidée - À recycler » | |
| Cale, coin, cornière, éléments de bourrage, de mise en forme ou de maintien des produits | carton métal plastique, autres | À recycler À recycler À jeter | Par exemple: chips de bourrage, copeaux de bois, coussins | |

| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| Capsule | métal autres | À recycler À jeter | |  |
| Cartouche | plastique | À jeter | |  |
| Cavalier, étui, fourreau, cornet | papier carton métal autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | Par exemple: emballage de glace en cône |  |
| Cintre | métal carton autres | À recycler À recycler À jeter | |  |
| Coffre, coffret | carton métal autre | À recycler À recycler À jeter | |  |
| Coiffe, collerette | métal plastique | À recycler À jeter | |  |
| Muselet et plaque | métal | À recycler | |  |
| Collier | plastique | À jeter | |  |
| Couvercle | métal carton verre autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | CAS PARTICULIER : Couvercle SUR boîte PP ou PE ayant contenu des denrées ou des produits secs : boîte et couvercle en plastique à recycler |  |
| Dose individuelle | papier carton autres | À recycler À recycler À jeter | |  |

| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|---|-------------------------------------|---|--|---|
| Enveloppement | papier métal autres | À recycler À recycler À jeter | Par exemple : emballage portions de fromage Par exemple : papillote entourant les bonbons |  |
| Enveloppe | papier, carton | À recycler | |  |
| Étiquette | papier, carton autres | À recycler À jeter | |  |
| Fermeture | | | *Si l'élément principal est à recycler : fermeture à recycler *Si l'élément principal est à jeter : fermeture à jeter | |
| Feuille d'emballage (papier kraft, papier sulfurisé, papier cadeau...), feuille plaquette (carton ondulé, fibre) | carton métal papier autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | Exemple feuille métal : feuille entourant une tablette de chocolat CAS PARTICULIER : papier gras ou traité : feuille papier = À jeter |  |
| Ficelle, ruban, ruban adhésif, bolduc, bande | carton papier métal autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | Par exemple : collier, contour pack, croisillons |  |
| Filet | métal autres | À recycler À jeter | |  |
| Film, film à bulles | plastique | À jeter | |  |
| Flacon (et son bouchon) | plastique métal verre | À recycler À recycler À recycler | Si bouchon sur flacon |  |

| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|---|--|--|---|---|
| Flacon applicateur, flacon pompe, flacon pistolet/spray | plastique métal verre | À recycler À recycler À recycler | |  |
| Flacon bille / roll on (et son bouchon) | plastique verre | À recycler À recycler | Si bouchon sur flacon |  |
| Gobelet | carton métal papier verre autres | À recycler À recycler À recycler À recycler À jeter | Concerne le gobelet en tant qu'emballage (gobelet rempli de denrées par ex) et non en tant qu'objet (gobelets vendus par lots) |  |
| Gourde (et son bouchon), doypack, pouch | plastique | À jeter | |  |
| Housse | métal papier carton autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | |  |
| Intercalaire | papier, carton plastique | À recycler À jeter | | |
| Languette | métal plastique, autres | À recycler À jeter | | |
| Lien | | *Si l'élément principal est à recycler : lien à recycler *Si l'élément principal est à jeter : lien à jeter | |  |

| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|--|--|---|---|---|
| Malette, valise, valisette | carton métal plastique | À recycler À recycler À jeter | |  |
| Moule | carton métal autres | À recycler À recycler À jeter | |  |
| Opercule, fermeture barquette, fermeture blister | métal, papier, carton plastique, autres | À recycler À jeter | |  |
| Panier | osier plastique | À jeter À jeter | |  |
| Plat, plateau, plateau alvéolaire, plaque, plaquette | papier, carton métal autres | À recycler À recycler À jeter | Par exemple: plaquette de médicaments |  |
| Pot | carton verre métal plastique, autre | À recycler À recycler À recycler À jeter | CAS PARTICULIER: si le pot en carton est susceptible de contenir des restes d'aliments, préciser « Pot carton vidé – À recycler » CAS PARTICULIER: Pot PP ou PE ayant contenu des denrées ou des produits secs > consigne: « Pot et couvercle plastique à recycler » |  |
| Présentoir, socle, casier, chevalet | carton, métal autres | À recycler À jeter | |  |
| Sac, sachet, poche, pochette | papier, métal autres | À recycler À jeter | CAS PARTICULIER: si la pochette peut contenir des restes d'aliments, préciser « Pochette papier vidée - À recycler » |  |



| ÉLÉMENT | MATÉRIAU(X) | CONSIGNE DE TRI | COMMENTAIRE | SILHOUETTE Info-tri multi-pays uniquement |
|---|---|---|---|---|
| Seau | plastique métal | À jeter À recycler | |  |
| Stick | métal autres | À recycler À jeter | Par exemple : rouge à lèvres Par exemple : déodorant en stick, stick unidose |  |
| Terrine | grès céramique | À jeter À jeter | Si couvercle, le mentionner : « Terrine et couvercle grès - À jeter » Si couvercle, le mentionner : « Terrine et couvercle céramique - À jeter » |  |
| Tonneau, tonnelet, fût | carton plastique métal autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | |  |
| Tube rigide, tube souple, tube-bâton | carton métal verre plastique ou autres | À recycler À recycler À recycler À jeter | Par exemple : tube de crème en métal Par exemple : tube de dentifrice |  |
| Seringue pré-remplie | plastique | À jeter | |  |

UNE QUESTION?

Contactez nos conseillers au

0 808 80 00 50 Service gratuit
+ prix appel

ou votre interlocuteur
habituel



50, boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
www.citeo.com
clients.emballages.citeo.com

